

HAUTE-
GARONNE

Date de convocation :
18 juillet 2017

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N°8-4

Equipement supérette
Matériel magasin-
réfrigérateur + meuble
arrière bar

L'an deux mille dix-sept et le premier août, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : MM. SANS, RAMEAU, Mmes GERARD, SAINT-SUPERY (proc.), MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mme DALLAZANNA, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT (proc.), Mme CAHUZAC.

Absents excusés : Mme TOUZANNE (proc. Mme AIMONE-CAT), M. ROUCH (proc. Mme SAINT SUPERY).

Absente : Mme TONELLO

Madame AIMONE-CAT Françoise est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'aménagement de la supérette nécessite l'achat par la commune de matériel nécessaire à son exploitation, notamment un réfrigérateur et un meuble bar.

Monsieur le Maire a fait établir un devis par l'entreprise COMMINGES BATIMENT – 15 Ter Avenue de Saint-Girons – 31260 SALIES DU SALAT qui a présenté une offre d'un montant total HT de 5 841.00 €.

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'accepter le devis de l'entreprise COMMINGES BATIMENT située 15 Ter Avenue de Saint-Girons – 31260 SALIES DU SALAT d'un montant total HT de CINQ MILLE HUIT CENT QUARANTE ET UN EUROS (5 841.00 €) ;
- D'imputer cette dépense sur le budget communal 2017.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Affiché le **4 août 2017**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **2 août 2017**

Le Maire,

